

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVETERRE DE ROUERGUE
Séance du 02 septembre 2025
Délibération N°1

ANNULE ET REMPLACE

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice :	13
Présents:	12

L'an deux mil vingt cinq

Le deux du mois de septembre à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE ROUERGUE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MOUYSET René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 août 2025

<u>Votes :</u>	
Nombre de pouvoirs:	1
Nombre de Suffrages exprimés:	13
Nombre d'abstentions :	1
Vote pour:	12
Vote contre:	0

Présents : Mr MOUYSET R – Mr CHINCHOLLE F –

Mr COUDERC P – Mr DURAISIN C - Mme SADAKA L-

Mr CALMETTES A- Mr VIGUIER T - Mme ROBERT

BARRES M – Mr SANTOS A - Mr COUDERC JF- Mr CHAUCHARD C-

Mr MURATET J

Absents avec procuration

Mme BARCELO L donne procuration à Mr COUDERC Philippe

Secrétaire : RODRIGUES Caroline

Objet :Fixation du montant du loyer pour les locaux commerciaux situés aux 2 et 4 rue saint Christophe

Considérant la nécessité de fixer un loyer pour les locaux commerciaux appartenant à la commune située au 2 et 4 rue saint Christophe

Considérant l'investissement qui sera fait par Mr la SARL BOULANGERIE DE TAURINES en vue de son installation

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de commerce,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité avec 1 abstention ce qui suit :

- De fixer le loyer mensuel des locaux commerciaux situés aux 2 et 4 rue Saint-Christophe à 300 euros TTC.
- Préciser que ce loyer sera révisable annuellement selon l'indice des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE
- Le Bail commercial sera rédigé auprès d'un notaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme.

Le Maire,
René MOUYSET

